

RÉSOLUTION DE LA F3SCT PORTANT SUR LE POINT 4 DEPLOIEMENT DES ASSISTANT.E.S DE PREVENTION (ADP), REALISATION DES DUERP ET DÉPLOIEMENT DU E-REGISTRE SST DANS LES SERVICES GENERAUX - DE LA F3SCT DU 30 NOVEMBRE 2023 - *RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE*

Pour mémoire, nous avons émis une résolution lors de la F3SCT du 3 juillet 2023, qui portait sur les points 1,6 et 8 (expertise, Hyperbar et ADP).

1. Constats de la F3SCT

Concernant les ADP, les membres de la F3SCT constatent :

- que le nombre d'ADP est sous proportionné au sein des services généraux
- que le temps dédié est insuffisant au vu de leur faible nombre et des attentes de la collectivité à leur égard : *en effet, ils sont chargés – en lien avec les autres acteurs de la prévention - de conseiller leur hiérarchie dans la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour leur périmètre et sont le trait d'union entre les services ou directions qui sont définis dans leur périmètre et le service prévention de la DQVTF*
- et que la collectivité ne s'engage pas dans une réflexion volontariste autour des ADP des lycées et des CREPS
- que la mise en place des ADP ne suffit pas en soi, notamment au vu des faibles moyens accordés, à assurer ce qui relève de la prévention primaire

Concernant l'e-registre, les membres de la F3SCT constatent :

- l'absence de consultation du CHSCT puis de la F3SCT sur les modalités de sa mise en place, ne serait-ce que son évocation lors d'un point PAP.
- l'absence d'association des représentant.e.s du personnel, autour des expérimentations
- que la seule direction opérationnelle est l'Inspection Générale des Services, depuis 2022, sans aucune association du CHSCT, sans retour d'expérience ni remontée d'éventuelles saisines

2. Alertes de la F3SCT concernant les Assitant.e.s De Prévention

Les membres de la F3SCT rappellent le retard de la collectivité sur ses obligations réglementaires depuis 10 à 20 ans en termes d'identification, d'évaluation et de préconisation pour diminuer au maximum les risques physiques ou mentaux...

Les attentes envers le réseau d'ADP semblent disproportionnées et peu à même de répondre, en l'état, aux carences constatées.

3/ Propositions des membres de la F3SCT

Nous rappelons que notre résolution de juillet 2023 faisait état de notre souhait d'inscrire dans une démarche d'amélioration générale des pratiques et de changement de la doctrine de prévention des risques à l'œuvre dans notre collectivité.

Nous avons fait 6 propositions, qui à ce jour n'ont pas reçu de réponses constructives :

Proposition numéro 1 : prioriser la prévention primaire

Proposition numéro 2 : Renforcer l'expertise et la dotation des services prévention de la DQVTF, voire les autonomiser.

Proposition numéro 3 : former l'ensemble des directions à l'analyse des risques professionnels, aux 9 principes de prévention, aux missions de la F3SCT et aux notions de prévention primaire des risques.

Proposition numéro 4 : augmenter les effectifs et les moyens des ADP, structurer des réseaux en fonction des métiers y compris au sein des établissements scolaires et des CREPS

Proposition n°5 : Communiquer auprès des agent.es sur le programme de prévention

Proposition n°6 : Formaliser les relations des membres de la F3SCT avec les services prévention et les directions métiers de la collectivité

Les membres de la F3SCT exigent pour les ADP:

- **La structuration des ADP en réseau et l'augmentation de leurs effectifs ainsi que leur temps de mission.**
- **L'extension du modèle de l'ADP de la DIRMER à d'autres directions (DAI, transports...)**
- **la mise en place volontariste d'ADP dans les lycées et les CREPS, en modifiant les indicateurs de dotation agents et avec la mise en place d'un réseau d'ADP pour faciliter la mise en œuvre dans chaque établissement des politiques régionales de prévention, en s'inspirant d'expériences existantes et des propositions établies par la CNRACL**

Les membres de la F3SCT exigent pour le E-registre :

- **l'envoi du ou des modèles de E-registre déployé.s sur les ASG, afin que la F3SCT puisse rendre un avis éclairé avant le déploiement définitif**
- **la remontée systématique des RSST des EPLE pour les questions ou alertes concernant la région**
- **la présence d'un registre papier à l'accueil des bâtiments région, sur sites sièges ou excentrés, ou au moins une tablette permettant aux usager.e.s de pouvoir y accéder.**
- **la publication sur l'intranet et dans un ActuRH d'une sensibilisation sur son existence, sa fonction, son intérêt, son rôle... pour les agents.**

D'un commun accord, les membres demandent :

- **que la présente résolution soit annexée au procès-verbal de la F3SCT du 30 novembre 2023**
- **qu'une réponse écrite de la collectivité à cette résolution soit également annexée au procès-verbal**